



Arrêt et restitution des affaires de travail

Par **Laurence 14**, le **28/03/2023** à **14:15**

Bonjour, Étant en arrêt depuis février.

Mon employeur me demande à ce jour de lui restituer mes blouses (de vendeuse en boulangerie) alors que je suis toujours salariée dans l'envoi.

Comment dois je prendre leur demande ?

Dois je leur remettre ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **28/03/2023** à **15:12**

Bonjour,

L'employeur peut vous demander de restituer les vêtements de travail lui appartenant pendant un arrêt-maladie à condition que cela n'implique aucune prestation de travail...